

Compte administratif 2018 – Rapport principal

Le compte administratif est le document de l'ordonnateur qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée. Il termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité : l'ordonnateur (le maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est approuvé en tout point conforme au compte de gestion du comptable.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser en investissement).

Le compte administratif est un document budgétaire qui a pour objectif de présenter :

- l'exécution des crédits ouverts au budget ;
- les résultats comptables de l'exercice.
-

Tout comme le budget, le compte administratif est présenté en deux sections bien distinctes :

- **le fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune de Saint-Denis
- **l'investissement** qui concerne le patrimoine et engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise la réalité de l'exécution, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. Cette différence va constituer les résultats : capacité ou besoin de financement.

Les résultats que le compte administratif fait apparaître sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier municipal.

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique les données des mouvements réels issues du document budgétaire réglementaire « compte administratif » conforme à la maquette prévue par l'instruction comptable M14.

Par ailleurs, les mouvements de dépenses et de recettes d'ordre qui sont des écritures purement comptables (écritures équilibrées en dépenses et en recettes) et qui n'occasionnent aucun mouvement de trésorerie n'ont pas été intégrés dans le présent rapport. Ils sont néanmoins consultables dans le document réglementaire du compte administratif.

Enfin, la création de la Métropole du Grand Paris a modifié profondément les relations financières entre les communes, leur nouvel établissement public de coopération intercommunale (la MGP) et, pour Saint-Denis et les autres communes de première couronne parisienne auparavant membres d'une communauté d'agglomération, leur ancien EPCI devenu EPT.

Le budget communal fait transiter un flux équivalent de recettes (attribution de compensation versée par la Métropole) et de dépenses (fonds de compensation des charges territoriales versé à Plaine commune pour le financement des compétences exercées). Au total, ce sont 38,2 M€ qui ont transité par le budget communal en 2018 pour financer le FCCT. La surface financière de la commune est ainsi artificiellement augmentée d'autant.

Pour neutraliser l'impact budgétaire de la MGP et raisonner à périmètre constant avant la création de la MGP, les analyses présentées dans le présent rapport sont retraitées de ces flux (sauf mention contraire).

1. Vue générale du compte administratif 2018 : résultats de l'exercice

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2018 s'élèvent, en cumulant fonctionnement et investissement :

Tableau 1 : aperçu synthétique du compte administratif 2018 (toutes opérations dont MGP, en €) :

En €	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des 2 sections
Recettes de l'exercice 2018	236.563.224,74	77.837.611,48	314.400.836,22
Dépenses de l'exercice 2018	218.195.318,36	76.316.291,31	294.511.609,67
Résultat de l'exercice 2018	18.367.906,38	1.521.320,17	19.889.226,55

Soit un total de dépenses de 294.511.609,67 €, un total de recettes de 314.400.836,22 €, et un solde positif de 19.889.226,55 € (contre un solde positif de 18.382.980,21 € pour l'exécution budgétaire 2017), avant prise en compte des résultats de l'exercice antérieur et des restes à réaliser.

➤ En section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, obtenu par la différence entre les recettes encaissées (236,6 M€) et les dépenses payées (218,2 M€), est de 18,4 M€, contre 14,2 M€ en 2017, soit une augmentation de 29,4% (+4,2 €).

Le résultat antérieur reporté de 2017 étant égal à zéro, le **résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 18.367.906,38 €** (contre 23.298.062,08 € en 2017).

➤ En section d'investissement

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 1,5 M€ (recettes encaissées de 77,8 M€ moins dépenses réalisées de 76,3 M€). En 2017, il était de + 4,2 M€.

En intégrant le solde antérieur reporté de 2017 (soit -17.135.766,00 €), le résultat cumulé de la section d'investissement est de -15.614.445,83 € (= besoin de financement).

Les restes à réaliser 2018 (reportés sur 2019 au budget supplémentaire) ont été arrêtés à 15.619.281,92 € en dépenses et à 13.009.629,39 € en recettes, soit un solde négatif de -2.609.652,53 € (en 2017, le solde était négatif de -8.396.712,11 €).

En comptabilisant le solde des restes à réaliser, le **besoin de financement total de la section d'investissement est de 18.224.098,36 €** (il était de 25.532.478,11 € en 2017).

Ainsi, le résultat dégagé sur la section de fonctionnement couvre l'intégralité du besoin de financement de l'investissement.

Tableau 2 : CA 2017, crédits ouverts et compte administratif 2018 (opérations réelles et d'ordre dont MGP, en €)

	CA 2017	CO 2018 (BP + BS + DM)	CA 2018	% réalisation	Évolution CA 2018/2017 (%)	Évolution CA 2018/2017 (€)
Fonctionnement						
Recettes	233 612 596	237 457 405	236 563 225	99,62 %	1,26 %	2 950 629
Dépenses	219 423 190	223 258 693	218 195 318	97,73 %	-0,56 %	- 1 227 872
Investissement						
Recettes	52 902 321	100 258 256	77 837 611	77,64 %	47,13 %	24 935 291
Dépenses	48 708 790	97 321 202	76 316 291	78,42 %	56,68 %	27 607 501

Les développements qui suivent analysent les composantes du compte administratif 2018 et les principales variations constatées entre les deux exercices 2017 et 2018.

2. Le fonctionnement

Pour 2018, les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) atteignent 236,2 M€ (compris MGP), et couvrent les dépenses réelles qui s'élèvent à 214,1 M€ (compris FCCT).

Par rapport au CA 2017, les recettes réelles augmentent de 1,3% tandis que les dépenses réelles augmentent de 0,4%.

En neutralisant l'effet de la création de la Métropole du Grand Paris, qui a généré des transferts de recettes et de dépenses équivalentes à la commune, les recettes réelles augmentent de 1,4% (197,6 M€) alors que les dépenses augmentent de 0,2% (175,5 M€).

L'épargne brute (= recettes courantes – dépenses courantes) augmente de façon relativement dynamique. Elle passe de 19,8 M€ au CA 2017 à 22,1 M€ au CA 2018, **pour atteindre le taux de 11,2%** des recettes réelles de fonctionnement hors MGP (et 9,37% des recettes intégrant l'effet MGP). Ce taux était de 10,2% en 2017.

➤ Niveau de consommation des crédits en recettes :

Tableau 3a : crédits ouverts et réalisés (recettes nettes du FCCT, en €)

RECETTES RÉELLES HORS MGP	BP 2018	CO 2018 (BP + BS + DM)	CA 2018	% réalisation CA/BP 2018	% réalisation CA/CO 2018	Crédits annulés
Atténuations de charges (013)	5 935 806 €	5 935 806 €	6 080 435 €	102,4%	102,4%	- 144 629 €
Produits des services (70)	14 329 471 €	15 601 820 €	13 849 997 €	96,7%	88,8%	1 751 823 €
Impôts et taxes (73)	129 797 554 €	129 029 835 €	129 233 909 €	99,6%	100,2%	- 204 074 €
Dotations et participations (74)	44 407 147 €	44 645 884 €	44 934 022 €	101,2%	100,6%	- 288 138 €
Produits de gestion (75)	1 514 541 €	1 514 541 €	1 547 452 €	102,2%	102,2%	- 32 911 €
Total des recettes de gestion	195 984 519 €	196 727 886 €	195 645 815 €	99,8%	99,4%	1 082 071 €
Produits financiers (76)	1 007 436 €	1 007 436 €	1 025 065 €	101,7%	101,7%	- 17 629 €
Produits exceptionnels (77)	244 198 €	252 882 €	436 668 €	178,8%	172,7%	- 183 786 €
Reprise sur provisions (78)	479 610 €	479 610 €	479 610 €	100,0%	100,0%	- €
Total des recettes réelles	197 715 763 €	198 467 814 €	197 587 158 €	99,9%	99,6%	880 656 €

Les recettes réelles nettes du FCCT sont exécutées à hauteur de 99,6% des crédits ouverts.

➤ Niveau de consommation des crédits en dépenses :

Tableau 3b : crédits ouverts et réalisés (dépenses hors FCCT, en €)

DÉPENSES RÉELLES HORS MGP	BP 2018	CO 2018 (BP + BS + DM)	CA 2018	% réalisation CA/BP 2018	% réalisation CA/CO 2018	Crédits annulés
Charges à caractère général (011)	38 930 013 €	39 636 993 €	37 995 834 €	97,6%	95,9%	1 641 159 €
Charges de personnel (012)	118 910 608 €	118 206 915 €	115 706 500 €	97,3%	97,9%	2 500 415 €
Atténuations de produits (014)	767 727 €	767 727 €	766 667 €	99,9%	99,9%	1 060 €
Autres charges de gestion courante (65)	16 863 399 €	17 083 103 €	16 761 966 €	99,4%	98,1%	321 137 €
Frais de fonct. des groupes d'élus (656)	264 282 €	264 282 €	203 172 €	76,9%	76,9%	61 110 €
Total des dépenses de gestion	175 736 029 €	175 959 020 €	171 434 139 €	97,6%	97,4%	4 524 881 €
Charges financières (66)	3 715 300 €	3 715 300 €	3 181 901 €	85,6%	85,6%	533 399 €
Charges exceptionnelles (67)	788 296 €	623 381 €	364 231 €	46,2%	58,4%	259 150 €
Dotations aux provisions (68)	479 610 €	479 610 €	479 610 €	100,0%	100,0%	- €
Total des dépenses réelles	180 719 235 €	180 777 311 €	175 459 881 €	97,1%	97,1%	5 317 430 €

Les dépenses réelles hors FCCT sont exécutées à hauteur de 97,1% des crédits ouverts avec 5,3 M€ de crédits non utilisés.

On observe notamment une sous-consommation des crédits inscrits pour les charges à caractère général (taux de réalisation de 95,9%) et les dépenses de personnel (taux de réalisation de 97,9%). De même, les frais financiers (intérêts de la dette) sont réalisés à hauteur de 85,6%. (cf. explications détaillées infra).

2.1. Contractualisation : première année d'application du contrat financier signé entre la commune et l'État

Pour rappel, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé le cap de la réduction du besoin de financement des collectivités territoriales, c'est-à-dire leur endettement global, de 13 milliards d'euros sur la période.

Pour y parvenir, l'évolution nationale des dépenses de fonctionnement des collectivités françaises sera contenue annuellement à 1,2% inflation comprise. 322 collectivités, représentant environ 80% de la surface financière locale, ont été appelées à signer un contrat de maîtrise des dépenses avec l'État. A *contrario* des gouvernements précédents qui avaient réduit fortement (-11,5 Mds €) les concours financiers de l'État aux collectivités, le gouvernement actuel a opté pour une maîtrise de la trajectoire de dépense, avec l'objectif de réduire l'endettement de 13 Mds €.

En contrepartie, les concours financiers aux collectivités sont relativement stabilisés. Sauf application du mécanisme interne à la DGF de financement de la péréquation (DSU, DSR), les DGF communales sont gelées.

Ainsi, l'élément majeur de contrainte pour construire le budget communal a évolué : il ne provient plus d'une baisse directe des dotations d'État, mais de la contraction de la marge de manœuvre en dépenses.

Le contrat signé entre la commune de Saint-Denis et la préfecture de la Seine-Saint-Denis fixe un objectif d'évolution de la dépense communale de +1,35 % par an sur 3 ans, au terme de la négociation menée. Des plafonds annuels de dépenses sont ainsi déterminés chaque année. En cas de dépassement une année, la commune sera sanctionnée par le biais d'une « reprise financière » l'année suivante.

La signature du contrat a permis d'obtenir des subventions d'équipement majorées. À titre illustratif, les subventions notifiées au titre de la dotation de soutien à l'investissement local sont passées de 744 K€ en 2016 à 900K€ en 2018 et celles au titre de la dotation politique de la ville ont évolué de 1,6 M€ en 2017 à 2,5 M€ en 2018 (fonctionnement et investissement).

La « contractualisation » de la commune avec l'État, a permis d'obtenir du préfet un taux d'évolution des dépenses modulé à la hausse dégageant ainsi une marge de manœuvre supérieure pour financer l'évolution du service public local, mais à un niveau qui demeure inférieur à l'évolution tendancielle des besoins de la population constatée en référence du taux d'évolution des dépenses réelles sur les exercices antérieurs.

Tableau 4 : dépenses réelles de fonctionnement et évolution annuelle constatée de 2012 à 2018

DRF CONCERNÉS PAR LE CONTRAT	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*	2018*
DÉPENSES	153 078 844 €	156 651 951 €	162 844 944 €	167 262 885 €	173 291 803 €	174 289 153 €	174 213 602 €
Atténuation de charges	- 5 357 339 €	- 4 915 453 €	- 5 188 051 €	- 5 332 962 €	- 5 575 810 €	- 4 987 552 €	- 6 080 435 €
TOTAL	147 721 505 €	151 736 498 €	157 656 893 €	161 929 923 €	167 715 993 €	169 301 601 €	168 133 167 €
Évolution annuelle		2,7%	3,9%	2,7%	3,6%	0,9%	-0,6%

*Hors FCCT

Le budget primitif 2018, voté antérieurement à la signature du contrat, dépassait le plafond de 1,5 M€. La maîtrise des dépenses inscrites au budget a permis de respecter le plafond (dont l'atteinte est mesurée au regard du compte administratif).

Conformément aux engagements pris, le plafond de dépenses 2018 n'est pas dépassé : le plafond des dépenses est de 210,3 M€ (= CA 2017 + 1,35%), le compte administratif a été réalisé pour un montant de 206,7 M€, soit -3,6 M€.

Tableau 5 : plafonds annuels de dépenses de 2018 par rapport à 2017

	BASE		2018			
	CA 2017	BUDGET PRIMITIF VOTÉ 29/03/18	PLAFOND	COMPTE ADMINISTRATIF	ÉCART €	% CA / PLAFOND
Charges de personnel (64)	112 919 655 €	118 910 608 €	114 444 070 €	113 298 600 €	- 1 145 470 €	99,0%
Achats et variations des stocks (60)	17 752 567 €	18 259 994 €	17 992 227 €	17 473 017 €	- 519 209 €	97,1%
Services extérieurs (61)	9 015 006 €	9 638 464 €	9 136 709 €	8 602 168 €	- 534 540 €	94,1%
Autres services extérieurs (62)	9 979 407 €	10 416 845 €	10 114 129 €	11 244 758 €	1 130 630 €	111,2%
Impôts, taxes et versements assimilés (63)	2 955 508 €	614 710 €	2 995 408 €	3 083 789 €	88 382 €	103,0%
Autres charges de gestion courante dont FCCT (65)	54 634 203 €	55 198 958 €	55 371 765 €	55 397 524 €	25 760 €	100,0%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (656)	227 940 €	264 282 €	231 017 €	203 172 €	- 27 844 €	87,9%
Charges financières (66)	4 016 781 €	3 715 300 €	4 071 008 €	3 181 901 €	- 889 106 €	78,2%
Charges exceptionnelles (67)	1 000 128 €	788 296 €	1 013 629 €	364 231 €	- 649 398 €	35,9%
Total dépenses hors personnel	99 581 540 €	98 896 849 €	100 925 890 €	99 550 562 €	- 1 375 328 €	98,6%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	212 501 195 €	217 807 457 €	215 369 961 €	212 849 163 €	- 2 520 798 €	98,8%
Atténuations de charges (013)	- 4 987 552 €	- 5 935 806 €	- 5 054 884 €	- 6 080 435 €	- 1 025 551 €	120,3%
TOTAL DRF AU SENS DE LA LPFP 2018-2022	207 513 643 €	211 871 651 €	210 315 077 €	206 768 727 €	- 3 546 349 €	98,3%

2.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées de cinq blocs :

- les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)
- les recettes financières (76)
- les recettes exceptionnelles (77)
- et les reprises sur provision (78), composant les recettes réelles
- ainsi que les recettes d'ordre (opérations comptables sans effet sur la trésorerie) non présentées ici

Tableau 6 : exécution des recettes de fonctionnement par chapitre (dont MGP, en €)

FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2018 (BP + DMs)	CA 2018	% réalisation CA/CO 2018	Crédits annulés	CA 2017	Evolution CA 2018/2017
Atténuations de charges (013)	5 935 806	6 080 435	102,4%	- 144 629	4 987 552	21,9%
Produits des services (70)	15 601 820	13 849 997	88,8%	1 751 823	13 161 086	5,2%
Impôts et taxes (73)	167 665 394	167 869 467	100,1%	- 204 073	166 573 300	0,8%
Dotations et participations (74)	44 645 884	44 934 022	100,6%	- 288 138	44 245 210	1,6%
Produits de gestion (75)	1 514 541	1 547 452	102,2%	- 32 911	1 778 952	-13,0%
Total recettes de gestion	235 363 445	234 281 373	99,5%	1 082 072	230 746 100	1,5%
Produits financiers (76)	1 007 436	1 025 065	101,7%	- 17 629	1 217 495	-15,8%
Produits exceptionnels (77)	252 882	436 668	172,7%	- 183 786	1 060 410	-58,8%
Reprise sur provisions (78)	479 610	479 610	100,0%	-	120 390	298,4%
Total autres recettes	1 739 928	1 941 343	111,6%	- 201 415	2 398 295	-19,1%
TOTAL	237 103 373	236 222 716	99,6%	880 657	233 144 395	1,3%
TOTAL hors effet MGP (FCCT)	198 467 814	197 587 158	99,6%	880 656	194 932 353	1,4%

2.2.1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion sont les recettes courantes : fiscalité, dotations, tarifs des services... Elles totalisent 234,3 M€ (dont MGP) au CA 2018. Soit une hausse de 3,5 M€ et + 1,5% par rapport au CA 2017.

2.2.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC), ainsi que de diverses taxes.

➤ Impôts locaux (731)

Le produit de la taxe foncière et de la taxe d'habitation au CA 2018 s'élève à 85 M€, contre 83,6 M€ en 2017, soit une hausse de 1,8 M€. Cette évolution intègre l'évolution forfaitaire des bases (+ 1,2%) décidée dans la loi de finances pour 2018, ainsi que l'évolution physique liée au dynamisme local.

Chaque année, la commune perçoit des « rôles supplémentaires », produits de fiscalité calculés en cours d'année par les services fiscaux. En 2018, la commune en a perçu 335 K€, soit une baisse de 33 K€ par rapport à 2017 (368 K€).

➤ Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris, devenue l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement.

L'attribution de compensation métropolitaine est composée de deux parts : la dotation « historique » de Plaine commune dont le montant est figé à son niveau calculé au moment des transferts de compétences (37,6 M€), et le complément métropolitain « part salaire », lui aussi figé à son niveau de 2016 (27,6 M€). Soit un total de 65,2 M€.

Ce compte intègre aussi les versements péréquateurs que sont le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

De CA 2017 à CA 2018, le FSRIF augmente de 117.409 € et le FPIC augmente de 65.535 €.

Au global, ce compte (732) marque une hausse de 182.944 €.

➤ Autres taxes (733 à 738)

La commune perçoit différents impôts et taxes, notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation (-506 K€), la taxe sur la consommation d'électricité (- 45 K€), les droits de place (-106 K€), et diverses autres taxes.

Au global, de CA 2017 à CA 2018, ces comptes enregistrent une baisse de 9,2% principalement liée à la baisse des droits de mutation (-506 K€ par rapport à 2017). Ce poste est variable et dépend de la dynamique immobilière du territoire.

2.2.1.2. Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les participations diverses de l'État, des collectivités territoriales ou de financeurs divers (CAF notamment). Il enregistre une hausse de 688 K€, soit +1,6% par rapport au compte administratif 2017.

En 2017 (compte administratif), ce chapitre représentait 44,2 M€ et 19,1 % des recettes de gestion (22,6 % hors effet MGP), au CA 2018 il en représente 44,9 M€ et 19,1 % (22,9 % hors effet MGP).

➤ DGF (741)

Au sens légal, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée d'une part forfaitaire (dotation forfaitaire) et d'une part péréquatrice (dotation de solidarité urbaine – DSU – pour Saint-Denis).

Entre 2011 et 2018, la dotation forfaitaire a connu une trajectoire baissière, avec deux phases.

De 2013 à 2017, via la « contribution au redressement des finances publiques » initiée sous le quinquennat Hollande, la DF a été réduite de près de 55% (de 20,6 M€ à 9,3 M€).

En 2018, un gel relatif (hors effets de régulation interne de la masse nationale de DGF) a été acté dans la loi de finances et la DF a perdu 5,8 % entre 2017 et 2018 (de 9,3 M€ à 8,8 M€).

Quant au volet péréquisiteur de la DGF, il a connu une montée en puissance sur la même période. La dotation de solidarité urbaine s'élève à 15,9 M€ au CA 2018 (14,8 M€ en 2017), soit une augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2017. La DSU était de 7,8 M€ en 2013.

➤ Participations (744 à 748)

Les compensations légales versées par l'État au titre d'exonérations ou d'abattements imposés aux collectivités par la loi (comme l'abattement de 30% à la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire) ont atteint 3,2 M€ au CA 2018 contre 2,9 M€ au CA 2017.

À noter que l'ancienne taxe sur les spectacles est devenue une dotation de l'État, figée au montant versé en 2015 (2,7 M€). Une partie de cette dotation est reversée par la commune au CCAS (0,77 M€).

L'État finance, via ses agences (commissariat général à l'égalité des territoires, agence régionale de santé...) des dispositifs au titre notamment du contrat de ville, ou jusqu'en 2018 le fonds de soutien à la mise en place de la semaine de 4,5 jours d'école.

Les subventions versées par l'État représentent 2,12 M€ en 2018 contre 2,19 M€ en 2017, soit -3,3%. Rappelons qu'en 2018 la municipalité, après consultation des acteurs éducatifs du territoire (acteurs locaux de l'Éducation nationale, parents, agents communaux...) a pris la décision en janvier 2018 de revenir à compter de la rentrée 2018-2019 à l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours.

Sont également à signaler les participations de l'État reçues au titre du dispositif des emplois d'avenir (345 K€).

La montée en puissance des financements de la CAF se confirme. Ils atteignent 10,6 M€ en 2018 (contre 9,7 M€ en 2017), traduisant l'accompagnement de la montée en charge des projets mis en place par la municipalité (enfance, petite enfance notamment).

2.2.1.3. Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

La commune délivre plusieurs prestations de services aux usagers, dont certaines leur sont facturées selon la tarification en vigueur décidée par le conseil municipal.

Ainsi, les prestations facturées (services périscolaires ou de restauration, petite enfance, sport, culture, santé...) et les droits perçus au titre de l'usage du domaine ou de l'espace public (stationnement...) représentent une recette de 13,8 M€ en 2018, en augmentation par rapport au CA 2017 (13,1 M€).

Cette hausse est essentiellement consécutive à la dépénalisation du stationnement payant sur voirie : hausse du produit des horodateurs (+505 k€) et perception des forfaits post-stationnement (700 k€). Pour rappel, la commune perçoit les recettes issues des forfaits post-stationnement (année N) et les reverse à Plaine commune (qui exerce les compétences « voirie ») (année N+1) déduction faite des frais supportés par la commune et nécessaires à la mise en place de la dépénalisation.

La commune poursuit les objectifs d'amélioration de la qualité de l'édition et du suivi des factures, de façon à améliorer le niveau de recouvrement et de service aux usagers. Ce travail est mené en partenariat avec la trésorerie de Saint-Denis.

2.2.1.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre constate principalement les loyers que la ville perçoit au titre de son patrimoine (1,2 M€). Ce chapitre totalise 1,5 M€, soit 0,65% des recettes réelles de fonctionnement et une baisse de 13,0% par rapport au CA 2017.

2.2.1.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre regroupe les remboursements de tout ou partie d'une charge. Les atténuations de charges sont en croissance de 21,9% pour atteindre 6,0 M€ contre 4,9 M€ en 2017.

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre des remboursements liés aux rémunérations du personnel (longue maladie / maladie professionnelle, accidents du travail et décès).

Par ailleurs, ce chapitre retrace les remboursements des cotisations maladie et vieillesse des professionnels de santé versés par la CPAM 93 au CMS.

2.2.2. Les recettes financières (chapitre 76)

Elles sont constituées pour l'essentiel (1,0 M€) des recettes issues des couvertures de crédit (swaps), ainsi que du reliquat (jusqu'en 2019) du remboursement par Plaine commune des intérêts de la dette considérée comme souscrite par la ville pour financer les investissements réalisés avant transfert à l'agglomération des compétences exercées (7.436 €).

2.2.3. Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

Ce chapitre enregistre au total 0,43 M€ en 2018, en diminution par rapport à 2017 (1,1 M€ ; - 58,8%). La baisse qui représente 0,63 M€ par rapport à l'année 2017 résulte des régularisations des cessions de terrains communaux en 2014 et 2015. Le montant des cessions pour l'année 2018 est de 0,25 M€, parmi lesquelles : 86 rue Danielle Casanova, 76 rue Gabriel Péri et rue Bobby Sands.

2.2.4. Les reprises sur amortissements et provisions (chapitre 78)

Ce chapitre de recettes réelles constate la reprise des provisions semi-budgétaires. En cohérence avec les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, la ville a repris le stock de provisions constatées au bilan de la ville à la fin de l'année 2017 pour 479,6 k€ (et cf. infra § 2.2.4).

2.3. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées de cinq blocs :

- les charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- les charges financières (66)
- les charges exceptionnelles (67)
- et les dotations aux provisions (78), composant les recettes réelles
- ainsi que les dépenses d'ordre (opérations comptables) non traitées ici

Tableau 7 : exécution des dépenses de fonctionnement par chapitre

FONCTIONNEMENT (mouvements réels) en €	CO 2018 (BP + DMs)	CA 2018	% réalisation CA/CO 2018	Crédits annulés	CA 2017	Evolution CA 2018/2017
Charges à caractère général (011)	39 636 993	37 995 834	95,9%	1 641 159	37 413 404	1,6%
Charges de personnel (012)	118 206 915	115 706 500	97,9%	2 500 415	115 208 739	0,4%
Atténuations de produits (014)	767 727	766 667	99,9%	1 060	825 233	-7,1%
Autres charges de gestion courante (65)	55 718 662	55 397 524	99,4%	321 138	54 634 203	1,4%
Frais de fonct des groupes d'élus (656)	264 282	203 172	76,9%	61 110	227 940	-10,9%
Total dépenses de gestion	214 594 579	210 069 697	97,9%	4 524 882	208 309 519	0,8%
Charges financières (66)	3 715 300	3 181 901	85,6%	533 399	4 016 781	-20,8%
Charges exceptionnelles (67)	623 381	364 231	58,4%	259 150	1 000 127	-63,6%
Dotations aux provisions (68)	479 610	479 610	0,0%	-	-	0,0%
Total autres dépenses	4 818 291	4 025 742	83,6%	792 549	5 016 908	-19,8%
TOTAL	219 412 870	214 095 439	97,6%	5 317 431	213 326 427	0,4%
TOTAL hors effet MGP	180 777 311	175 459 881	97,1%	5 317 430	175 114 385	0,2%

2.3.1. Les dépenses de gestion

Les charges de gestion sont les dépenses courantes de la collectivité. Elles atteignent 210,1 M€ (dont FCCT) au CA 2018. Soit une hausse de 1,8 M€ et + 0,8% par rapport au CA 2017 (208,3 M€).

2.3.1.1. La masse salariale (chapitre 012)

La ville de Saint-Denis a fait le choix d'un service public local fort et continuera dans cette voie tout en visant à limiter la progression de la masse salariale grâce à la modernisation du service public, aux évolutions organisationnelles, ou encore à la numérisation.

Les dépenses du personnel (chapitre 012) représentent une part prépondérante des charges de fonctionnement : 65,9% des dépenses de gestion au CA 2018, contre 65,7% au CA 2017 (hors FCCT).

Ce poste regroupe l'ensemble des rémunérations versées aux agents et les cotisations sociales. Il atteint 115,7 M€ au CA 2018, soit une évolution très contenue de +0,4% (+479 K€) par rapport à 2017 (115,2 M€).

Cette évolution est le produit – comme chaque année – de l'effet « carrière » des agents (GVT), mais aussi des développements et évolution du périmètre d'action communale (dans le cadre d'ouvertures de nouveaux équipements ou services. Cela s'est traduit par une augmentation des postes « personnel permanent » (+359 K€), de personnel « non titulaire » (+178 K€) par exemple).

Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance accusent une baisse (-488 K€), notamment du fait de la suppression de la contribution de solidarité au 1^{er} janvier 2018.

À partir de 2018, une indemnité compensatrice a été attribuée, en compensation de la hausse de la CSG, aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

La ville participe en tant qu'employeur à la mutuelle santé (125 K€) et à la prévoyance (80 K€) de ses agents.

La commune a également subi en 2018 des vacances de poste, ce qui a mécaniquement engendré une sous-consommation des crédits inscrits au budget.

Pour autant, le niveau de service public a été maintenu et les périmètres d'activité n'ont pas été réduits.

2.3.1.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe l'ensemble des moyens nécessaires aux services pour l'accomplissement des différentes missions et services publics (achats, assurances, fournitures, énergie, fluides, honoraires, etc..). Il représente en volume le deuxième poste de dépenses après la masse salariale.

Même si l'on constate au sein de ce chapitre (011) des variations diverses, les charges à caractère général s'établissent à 37,9 M€ en 2018, en augmentation comparativement à l'exercice précédent 2017 (+0,58 M€ ; +1,6%).

La croissance des charges à caractère général s'explique notamment par l'évolution des postes suivants :

- les autres services extérieurs qui atteignent 9,9 M€ contre 8,6 M€ en 2017. Ils progressent de 1,2 M€, soit +12,7%. Cette augmentation découle pour l'essentiel des frais d'honoraires liés aux mises à jour de diagnostics techniques d'amiantes (+202 K€), à l'ouverture de nouveaux équipements qui nécessite des prestations de nettoyage supplémentaires (+132 K€), à la location de diverses décorations d'illuminations de fin d'année (+57 K€), l'accompagnement du semi-marathon et des 10km de Saint-Denis (+35 K€), le remboursement des frais au titre de la convention de mutualisation avec l'EPT Plaine commune (+350 K€) et par la modification d'imputations comptables (205 K€) à la demande du comptable,
- les impôts et taxes s'élèvent à 676 K€ contre 666 K€ en 2017, en légère progression de 1,5%. Cette augmentation provient essentiellement du fait de régularisations de taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Cette évolution est atténuée par la baisse des postes suivants :

- les achats et variations de stocks sont en léger retrait de 1,6% (17,4 M€ contre 17,5 M€ en 2017). Cette baisse résulte essentiellement d'une diminution d'acquisition de diverses fournitures et produits. Cette rubrique comprend également les achats de fluides (électricité, eau, gaz, etc...) ainsi que divers matériels et fournitures,
- les services extérieurs sont en retrait de 4,6% (8,6 M€ contre 9,0 M€ en 2017) et intègrent principalement les contrats de prestations de services, les frais d'entretien des bâtiments et des voies et réseaux, les primes d'assurance, les frais de location, la documentation générale et technique et les versements aux organismes de formation.

2.3.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Outre le FCCT, ce chapitre regroupe les subventions aux associations, au CCAS (11,6 M€, -0,26 M€ par rapport à 2017), les indemnités et frais de mission et de formation des élus (1,2 M€, -0,20 M€ par rapport à 2017), les différentes participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1,8 M€, + 0,14 M€).

En 2018, la subvention versée par la Ville au CCAS est de 4,17 M€, en légère augmentation +0,04 M€ par rapport à 2017 (4,12 M€).

Tableau 8 : historique de la subvention versée au CCAS par la ville :

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
3.827.026	3.673.726	3.887.342	4.050.812	4.090.812	4.128.331	4.174.331
	-153.300	+213.616	+163.470	+40.000	+37.519	+46.000

Essentiellement financé par l'État, le Programme de Réussite éducative (PRÉ - caisse des écoles) dispose d'une subvention complémentaire de la ville, pour 2018 le montant versé est de 0,10 M€, équivalent à celui de l'année 2017.

2.3.1.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

La loi portant notamment sur le développement de la démocratie locale prévoit que les communes de plus de 100.000 habitants doivent affecter budgétairement des moyens pour le financement du fonctionnement des groupes politiques déclarés au sein de l'assemblée délibérante locale. La loi impose d'isoler ces dépenses au sein d'un chapitre spécifique. Ce chapitre (656) affiche un montant de 203 K€ en 2018, contre 228 K€ en 2017.

2.3.1.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Pour l'essentiel, il s'agit du reversement par la ville au CCAS d'une fraction du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles (remplacée en 2016 par une compensation figée, versée par l'État). Pour 2018, le montant versé est de 0,76 M€ équivalent à celui de l'année 2017.

2.3.2. Les charges financières (chapitre 66)

Elles englobent les frais financiers et charges d'intérêt de la dette contractée par la commune pour le financement de ses investissements. En 2018, les charges financières s'élèvent à 3,18 M€ (en baisse de 0,10 M€ par rapport à 2017). Cette baisse est due pour partie à la baisse des taux qui sont toujours très bas. La commune poursuit par ailleurs la gestion active de la dette, permettant de dégager des marges de manœuvre.

2.3.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les dépenses exceptionnelles comprennent les bourses et secours, ainsi que les opérations d'annulation de titres de recettes anciens (émis sur un exercice antérieur). Elles atteignent 0,36 M€ en 2018 (contre 1 M€ en 2017).

Un travail avec la trésorerie municipale a été engagé depuis l'année 2016 pour apurer des écritures anciennes (titres non recouverts, régularisation comptable). Pour l'année 2018, 117 K€ ont été réalisés à ce titre. Ce travail s'inscrit dans la perspective d'améliorer la qualité comptable des écritures communales, enjeu par ailleurs rappelé par la CRC dans son dernier rapport.

2.3.4. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles constate les provisions semi-budgétaires constituées en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, qui pourrait survenir dans l'avenir. Parfois obligatoire, la constitution de provisions obéit à un mécanisme prudentiel.

Pour information, lorsque la provision est appelée, une écriture est passée au compte 78 (reprise sur provision) et sert à financer la dépense correspondante à la réalisation du risque ou de l'aléa.

Pour 2018, on enregistre au compte administratif une dotation aux provisions de 0,49 M€, au titre des provisions pour risques et charges, afin de financer les éventuels contentieux.

2.4. L'épargne

La section de fonctionnement doit permettre de dégager un autofinancement suffisant des besoins de la section d'investissement.

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière. Les principaux sont :

- l'épargne de gestion : solde des recettes de gestion sur les dépenses de gestion. C'est un indicateur du fonctionnement courant de la collectivité ;
- **l'épargne brute** : solde des recettes réelles sur les dépenses réelles ;
Cet indicateur rapporté aux recettes réelles de fonctionnement permet de calculer le taux d'épargne brute, ou taux d'autofinancement des investissements. Pour garantir une pérennité financière de la commune, la municipalité a fixé le taux d'épargne brute à 8% *a minima*.
L'épargne brute permet aussi de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne. Cet indicateur de solvabilité observé par les établissements prêteurs doit rester en-deçà des 10 années ;
- l'épargne nette : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette de la dette en capital. Elle permet de financer les programmes d'investissement communaux, sans faire appel de manière démesurée à l'emprunt.

Au compte administratif 2018, l'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, atteint 22,1 M€ contre 19,8 M€ en 2017. Au budget primitif 2018, l'épargne brute était estimée à 17,0 M€.

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 11,2% (pour un plancher fixé par la municipalité à 8%).

L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante par rapport à 2017:

Tableau 9 : Évolution de l'épargne brute entre 2017 et 2018

Fonctionnement (net du FCCT)	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement (+)	194 932 353,34 €	197 587 157,83 €
Dépenses réelles de fonctionnement (-)	175 114 385,44 €	175 459 881,51 €
= Épargne brute	19 817 967,90 €	22 127 276,32 €
Taux d'épargne brute	10,2%	11,2%

3. L'investissement

3.1. Le PPI 2018-2024

Le Plan Pluriannuel d'Investissements communal est un document de planification opérationnelle et financière des investissements de la ville, en dépenses et en recettes. C'est un outil de pilotage financier, permettant de mesurer les marges de manœuvre et l'effort nécessaire au financement pérenne du programme d'investissements communal sur une période glissante de 7 années.

Pour mémoire, le volume du PPI 2018-2024 voté le 29 mars 2018 par le conseil municipal atteignait 225,9 M€ de dépenses et 23,3 M€ de recettes, soit un coût net de 202,6 M€. La tranche 2018 prévoyait des investissements à hauteur de 39,9 (brut) pour 36,2 M€ (nets).

3.2. Les dépenses d'investissement 2018

La section d'investissement retrace les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (entrée d'un élément dans le patrimoine, modification de la durée d'utilisation d'un bien qui y figurait déjà).

Les dépenses réelles d'investissement (totales) 2018 sont réalisées à hauteur de 70,4% des prévisions. Quant à la tranche 2018 du PPI, elle a été réalisée à hauteur de 36,0 M€ (90% des prévisions du BP hors reports).

Tableau 10 : exécution des dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2018 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2018	% réalisation CA/CO 2018	Pour information Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	CA 2017	Evolution CA 2018/2017
Subventions d'équipement versées (204)	2 693 450	3 049 822	113,2%	189 450	- 545 822	125 000	2339,9%
Opérations d'équipements (20-204-21-23)	52 889 876	32 406 580	61,3%	15 046 844	5 436 452	30 093 141	7,7%
Total des dépenses d'équipement	55 583 326	35 456 402	63,8%	15 236 294	4 890 630	30 218 141	17,3%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	263 827	263 827	100,0%		-	1 900 000	-86,1%
Subventions d'investissement (13)	1 422 797	1 422 797	100,0%		-	1 443 839	-1,5%
Emprunts et dettes assimilées (16)	11 941 327	11 896 576	99,6%		44 750	11 144 077	6,8%
Participation et créances rattachées (26)	-	-	0,0%		-	11 819	-100,0%
Autres immobilisations financières (27)	574 800	154 894	26,9%	200 000	219 906	-	-
Total des dépenses financières	14 202 751	13 738 094	96,7%	200 000	264 657	14 499 735	-5,3%
Opérations pour compte de tiers (454)	914 083	584 065	63,9%	182 988	147 030	735 746	-20,6%
TOTAL	70 700 160	49 778 561	70,4%	15 619 282	5 302 317	45 453 622	9,5%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 49,8 M€ (contre 45,4 € en 2017). Soit une hausse de 4,3 M€, +9,5% par rapport à 2017. À ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées en 2018 mais non réalisées, à reporter sur le budget 2019 pour 15,6 M€ (contre 16,6 M€ en 2017).

Les dépenses d'équipement, qui comprennent les études, les acquisitions, les travaux ainsi que les subventions versées, progressent de 17,3% soit en valeur une hausse de 5,2 M€, pour s'établir à 35,4 M€ contre 30,2 M€ au CA 2017.

Parmi les différents chapitres qui composent les dépenses d'équipement, on constate que seules les acquisitions, aménagements et agencements divers (chapitre 21) enregistrent une baisse de 10,9% avec 16,1 M€ au CA 2018 au lieu de 18,5 M€ au compte administratif 2017.

En effet, les études et licences (chapitre 20) et les travaux en cours (chapitre 23) progressent de 4,2 M€ par rapport au compte administratif 2017, soit une augmentation de +36%.

Ainsi 2018 constitue une année de fort investissement sur la ville, de nombreuses opérations trouvant leur concrétisation en 2018 et aboutissant à l'ouverture d'équipements. Les quelques principales opérations réalisées en 2018 se répartissent comme suit :

➤ **Constructions de groupes scolaires**

- la poursuite des travaux de construction du groupe Pina Bausch (2,1 M€), du groupe scolaire Taos Amrouche (3,2 M€)

➤ **Rénovations de groupes scolaires**

- la poursuite des travaux de rénovation du groupe scolaire Diez extension (1,9 M€) et du groupe scolaire du Lendit (820 K€)
- les travaux d'urgence de dépollution au plomb dans les groupes scolaires (515 K€)

➤ **Autres bâtiments**

- les travaux d'extension des locaux du centre administratif de l'immeuble Saint-Jean (3,4 M€)
- la poursuite des opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine existant (4,1 M€)
- la construction d'un centre socio culturel coopératif au centre-ville pour 992 K€
- études de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un nouveau conservatoire de musique et de danse et d'une maison de santé pluriprofessionnelle pour répondre aux besoins du territoire et à la croissance démographique
- l'ouverture de la mairie annexe La Courtille

➤ **Acquisition de mobilier, d'équipements et de matériel**

- le renouvellement du parc informatique (logiciels, matériel de bureau et matériel informatique..) pour 1,3 M€
- les câblages informatiques et électriques, l'acquisition et le renouvellement du matériel informatique dans les écoles pour 476 K€
- le renouvellement du parc de véhicules pour 301 K€
- l'acquisition de mobilier scolaire (131 K€), le renouvellement de mobilier de bureau et autres (1,1 M€) dont 389 K€ d'acquisition de mobiliers liés aux conditions matérielles de travail

➤ **Actions foncières**

- acquisitions foncières du collège intercommunal Saint-Denis et Aubervilliers (1,3 M€) et du collège quartier confluence (2,1 M€)

➤ **Équipements petite enfance**

- les travaux de rénovation des équipements de la Petite enfance pour 701 K€ dont 404 K€ d'acquisition de la coque et l'aménagement de la PME Montjoie

À noter aussi que les dépenses de subventions versées par la ville (chapitre 204) augmentent fortement puisqu'elles passent de 125 K€ au CA 2017 à 3 M€ au CA 2018 :

- participation versée à la SOREQA dans le cadre du PNRQAD pour la résorption de l'habitat insalubre du centre-ville (1 M€)
- démarrage des travaux de réhabilitation des résidences Croizat et Dionysia (600 K€)
- participation aux ZAC (Porte de Paris, Montjoie et Nozal Front populaire) pour l'année 2017 issus d'engagements reportés sur 2018 pour 732 K€ et l'année 2018, dernière année de versement pour un montant de 677 K€
- les participations versées au Théâtre Gérard-Philipe (20 K€ ?) et à l'Avant-garde de Saint-Denis (20 K€)

3.3. Les recettes d'investissement 2018

Les recettes réelles sont réalisées à hauteur de 67,8% (contre 65,8% en 2017) des prévisions et comprennent :

Tableau 11 : exécution des recettes d'investissement

INVESTISSEMENT (mouvements réels) en €	CO 2018 (BP + DMs + RAR N-1)	CA 2018	% réalisation CA/CO 2018	Pour information Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	CA 2017	Evolution CA 2018/2017
Subventions reçues (13)	8 819 791	3 810 774	43,2%	4 999 812	9 205	5 087 900	-25,1%
Emprunts et dettes assimilées (16)	30 564 678	15 000 000	49,1%	8 000 000	7 564 678	14 142 000	6,1%
Immobilisations incorporelles (20)	-	-	-	-	-	171 750	-100,0%
Total des recettes d'équipement	39 384 469	18 810 774	47,8%	12 999 812	7 573 883	19 401 650	-3,0%
Dotations, fonds propres (10)	5 631 423	4 919 744	87,4%	-	711 679	7 804 225	-37,0%
Excédents fonct. capitalisés (1068)	23 298 062	23 298 062	100,0%	-	-	15 898 119	46,5%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	20 000	2 082	10,4%	-	17 918	2 732	-23,8%
Autres immobilisations financières (27)	365 279	145 280	39,8%	-	219 999	622 310	-76,7%
Cessions des immobilisations (024)	623 190	-	0,0%	-	623 190	-	-
Total des recettes financières	29 937 954	28 365 168	94,7%	-	1 572 786	24 327 386	16,6%
Opérations pour compte de tiers (454)	823 000	364 570	44,3%	9 817	448 614	289 554	25,9%
TOTAL	70 145 423	47 540 512	67,8%	13 009 629	9 595 282	44 018 590	8,0%

Les recettes réelles d'investissement atteignent 47,5 M€ en 2018. 13,0 M€ de crédits sont reportés sur l'exercice 2019, dont un emprunt de 8 M€ non mobilisé sur l'exercice 2018 (anticipation du financement pluriannuel des investissements).

Les recettes d'équipement, sont en baisse de 3% comparativement à 2017. Elles représentent une enveloppe financière de 18,8 M€ en 2018 contre 19,4 M€ en 2017.

Le FCTVA, perçu en année N+1 (2018) et indexé sur le volume des investissements réalisés en 2017, soit 4,3 M€, est stable par rapport à l'année 2017 (4,3 M€).

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Le produit de la taxe d'aménagement, dont la ville ne maîtrise pas le recouvrement, évolue en fonction des dépôts de permis sur le territoire communal et baisse en 2018 à 588 K€ contre 3,4 M€ en 2017.

Les recettes de subventions reçues en 2018 atteignent 3,8 M€ (contre 5 M€ en 2017).

Cette enveloppe comprend principalement les subventions perçues suite à des projets débutés sur les exercices précédents et en fonction de l'avancement des travaux éligibles, comme les recettes de l'État, du conseil régional d'Île-de-France, du conseil départemental, ou de la CAF.

Le reversement du produit des amendes de police perçues par Saint-Denis à l'EPT Plaine Commune pour 1,4 M€ en 2018 (1,4 M€ en 2017) est indexé sur un coefficient annuel décidé par le comité des finances locales et appliqué à l'assiette du produit constitué par les verbalisations de l'année précédente. Il est intégralement reversé à Plaine commune au titre du financement des opérations de voirie et tenant au stationnement.

À noter que les données constatées au compte administratif 2018 sont issues des contraventions dressées en 2017, avant la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie. Celle-ci va générer un « transfert » de recettes du produit des amendes (investissement) vers le FPS (fonctionnement).

4. L'emprunt et la dette (cf. annexe 2 sur l'état de la dette)

L'emprunt a été souscrit à hauteur de 10 M€ en 2018, augmenté du report d'emprunt de 5 M€ de 2017. L'emprunt constitue la variable d'équilibre du financement de la section d'investissement, mobilisée chaque année en fonction des recettes encaissées, de l'état d'avancement des projets ainsi que du besoin de financement qui en découle.

Un emprunt de 8 M€ est inscrit en report de 2018 sur 2019 car, s'il a été contracté sur l'exercice 2018, il ne sera mobilisé que début 2019.

L'encours de dette atteint 131,8 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 3,1 M€ par rapport à l'année précédente.

Du fait de la nette amélioration de l'épargne brute, la capacité de désendettement s'améliore de 6,5 années à 6 années.

En conclusion, il est demandé au conseil municipal :

- **de prendre connaissance du compte administratif 2018, ainsi que des documents annexes présentant la situation financière de la commune**
- **de prendre acte de l'amélioration des indicateurs de gestion du budget communal**
- **de prendre acte du maintien des financements des services publics communaux**

Annexes :

Annexe 1 – Trajectoire financière rétrospective 2008-2018

Annexe 2 – État de la dette communale au 31/12/2018